

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Le 12 novembre 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2019

Présents Mmes DALLES, MALL, MARRANT MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD.

Pouvoir : Mme KATAN donne pouvoir à M. TROUILLOUD

Absent : Mmes COATTRENEC SCOLARI, MULLER. M. DAST

Le compte rendu de la séance du 07 octobre 2019 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Bruno ROUDET-adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 46/2019 : Convention d'occupation du gymnase - lycée la martellière

Décision 47/2019 : MAPA agrandissement d'une aire de jeux et création d'une zone fitness de plein-air

Décision 48/2019 : Bail CALLIET Olivier

Décision 49/2019 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouveau quartier sur la base de l'OAP
Rossignol

Délibération N° 71/2019 :

AVENANT N°1 AU MAPA REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS

LOT 6 – SOLS SOUPLES

Des travaux de rattrapage de sol, non prévus au marché de base, sont à effectuer entre les deux natures de sol avant la pose définitive du sol compte tenu des 2 cm à combler entre le plancher bois et le carrelage dans le sanitaire et le dégagement.

Ces travaux entraînent une augmentation du montant global du marché public supérieure à 5 %.

En effet, le montant initial du marché à procédure adaptée est :

Pour le montant HT de	4 272,00 €.
Pour le montant TTC de	5 126,40 €.

Le montant de l'avenant est :

Pour le montant HT de 318,75 €
Pour le montant TTC de 382,50 €

Les travaux en sus correspondent à un écart de 7,5 % par rapport au montant initial du marché.
Le nouveau montant du marché public est :

Pour le montant HT de 4 590,75 €.
Pour le montant TTC de 5 508,90 €.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

Accepte la signature de l'avenant N°1 au marché public « réhabilitation de la maison pour tous ».

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 72/2019 :

**PRET A ECHEANCES TRIMESTRIELLES
DEMANDE DE PRET DE 350 000 €
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**

Madame PEYLIN Ghislaine ne prend pas part au vote.

Vu l'article L.2122-21 du CGCT, le Maire en qualité d'exécutif de la collectivité est compétent pour signer le contrat de prêt, dans le cadre de sa mission d'exécution des décisions prises par l'assemblée délibérante. Il engage ainsi la collectivité par sa signature.

Vu l'article L321-1 du CGCT le contrat de prêt ne peut être valablement signé par l'exécutif que si la délibération ou la décision d'emprunter a acquis le caractère exécutoire, ce caractère exécutoire résulte de l'accomplissement de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat de la délibération.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de poursuite de l'aménagement du centre Bourg, ERP et parking.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil.

❖ Et décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant **350 000 Euros**
- Durée **12 ans**
- Taux actuel : **0,70%** fixe sous réserve de la signature du contrat et du **déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.**
- Echéances de remboursement :
 - ANNUELLES
 - SEMESTRIELLES
 - TRIMESTRIELLES
- Frais de dossier de **175 Euros TTC (non soumis à la TVA).**

❖ S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

❖ S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère par 15 voix pour, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération N° 73/2019

DECISION MODIFICATIVE N°10/2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'augmenter les crédits à l'article 6811 amortissements 2019 de 620 euros. Le total des amortissements à réaliser sur 2019 s'élève à la somme de 106 616,83 euros alors que la prévision budgétaire est de 106 000 Euros. Il manque donc des crédits à hauteur de 616,83 Euros arrondis à 620 euros.

Les amortissements donnent lieu aux écritures suivantes, mandat au 6811 pour le montant total des amortissements constatés et titre au 2802 pour le même montant.

Il convient donc d'augmenter les crédits ouverts à l'article 6811 pour 620 euros pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

L'enveloppe des dépenses imprévues de la section de fonctionnement de 21 700 euros est ainsi ramenée à 21 080 euros.

Une recette supplémentaire est à inscrire en section d'investissement pour 620 euros à l'article 2802

Afin d'équilibrer la section d'investissement il convient d'augmenter l'enveloppe des dépenses imprévues de cette section pour 620 Euros.

L'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement de 24 290,29 Euros est réévaluée à 24 910,29 euros.

Ainsi pas de changement pour la section de fonctionnement qui reste à la somme de 2 260 690€ et augmentation de la section d'investissement de 620 euros tant en dépenses qu'en recettes. La section d'investissement est désormais de 2 660 046,60 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT					
6811	Amortissements		620,00		
022	Dépenses imprévues	620,00			
INVESTISSEMENT					
2802	Amortissements				620,00
020	Dépenses imprévues		620,00		
TOTAUX		620,00	1 240,00	0,00	620,00
Total général		620,00		620,00	

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 74/2019

DECISION MODIFICATIVE N°11/2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur l'opération du pont des moulins. Il a été fait obligations à la commune de demande un avis hydrogéologique par les services préfectoraux dont le devis s'élève à 1 450,88 euros HT, arrondis à 1 455 euros (prestation non soumise à la TVA).

Des analyses des eaux de captage avant, pendant et après les travaux de réfection du pont sont également nécessaires. Le devis des analyses s'élève à 3 318 euros TTC arrondis à 3 320.

Ces dépenses supplémentaires interviennent après le vote du budget primitif, il convient en conséquence d'augmenter les crédits inscrits au compte 2151 opération 107 pour 4 775 euros.

Il convient également d'augmenter les crédits pour les extincteurs de l'agora et de l'école primaire. Soit une enveloppe complémentaire de 200 euros.

L'œuvre d'art en cours de réalisation pour le giratoire de Chartreuse nécessite une augmentation de l'enveloppe inscrite à l'article 2315 opération 30 pour 3 000 euros TTC. Il s'agit de la peinture de la locomotive.

L'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement de 24 910,29 euros est ainsi ramenée à 16 935,29 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
2151-107	Travaux de voirie « pont des moulins »		+ 4 775,00
2188-23	Autres immobilisations corporelles	-	+ 70,00
2188-104	Autres immobilisations corporelles	-	+ 130,00
2315-30	Installation et matériel outillage technique	-	+ 3 000,00
020	Dépenses imprévues	- 7 975,00	
Total section		- 7 975,00	+ 7 975,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 75/2019

DECISION MODIFICATIVE N°12/2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les frais de dossier pour la contraction d'un prêt peuvent s'élever de 175 à 350 euros.

Ces frais sont à imputer à l'article 668 « autres charges financières de la section de Fonctionnement »

Les crédits n'ayant pas été ouverts lors du BP il convient de les prévoir via le poste des dépenses imprévues.

L'analyse de la consultation des offres remises par les banques consultées, permet de fixer les frais de dossiers pour la meilleure offre à 175 euros.

L'enveloppe des dépenses imprévues de 21 700 euros est ramenée à 21 525 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
668	Autres charges financières		+175,00
022	Dépenses imprévues	- 175,00	
Total section		- 175,00	+ 175,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports :

Le bilan du camping 2019 est positif, Monsieur Trouilloud signale que pour la 1^{ère} année, suite aux réductions des dépenses (moins de saisonnier, moins d'emplacement donc moins de frais), les recettes ont couvert les dépenses. Les dates pour la préparation du budget seront fixées à la prochaine réunion du Conseil. Le budget sera élaboré par l'équipe sortante et voté par la nouvelle équipe.
Prochaine commission le 12 décembre 2019.

Urbanisme :

Les dossiers déposés en Mairie sont moins nombreux en ce moment : 1 Permis de Construire et 4 Déclarations Préalables.
Des réunions sont programmées avec :

Monsieur Bonnat, pour le déplacement d'un chemin rural,
Le cabinet Verdance, pour l'OAP Rossignol,
Le SILARIV pour les zones inondables sur la commune.
Prochaine commission le 18 novembre 2019.

Travaux :

Une 1^{ère} réunion a eu lieu avec les trois entreprises retenues (Tout en vert – Perret – Cholat) pour les travaux à l'arrière de l'église. Après une préparation du chantier en décembre, les travaux commenceront vraiment début janvier. Il a été décidé de laisser quelques places de parking pendant les travaux.
La levée des réserves a été faite pour les travaux rue de la Mairie. Pour les feux tricolores, des améliorations sont encore à voir. Le stop de la rue du Charrat a été mis.
Les travaux d'aménagement du giratoire de Chartreuse se poursuivent, la locomotive devrait être livrée vers le 15 novembre.
Les travaux de la Maison Pour Tous doivent se terminer semaine 50. Madame Mosca signale que des bénévoles de l'association sont prêts à faire le déménagement pendant les vacances scolaires de Noël.
En voirie, deux tapis d'enrobé ont été faits : chemin de la Morge et chemin de la Gatelière.
Une réunion doit avoir lieu avec la société Transalp pour positionner les modules supplémentaires dans le parc de la Mairie.
La nouvelle chaudière pour l'agrandissement de la garderie et de la ludothèque a été livrée. Elle n'est pas encore installée. L'appel d'offre pour ces travaux d'agrandissement a été lancé.

Une bonne partie des travaux de réfection du pont des moulins a été faite mais les intempéries ont empêché de faire le sablage des poutrelles et l'étanchéité.
Prochaine commission le 28 novembre 2019.

Vie du village :

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence de nombreuses personnes, les enfants des écoles étaient présent ainsi que le Directeur et des institutrices de l'école élémentaires.
Le 15 novembre, la soirée inaugurale de « Livre à vous » se déroulera au grand Angle avec Grand Corps Malade.
Pour St Etienne de Crossey des animations auront lieux aux écoles puis le samedi 16 novembre une lecture musicale à 14 h 30 à la salle des fêtes avec le circuit Autok'art suivie d'une rencontre d'auteur au restaurant Le Boréal.
La maquette du livre du village sera présentée lors d'une dernière rencontre à la salle du conseil.
Les commerçants organiseront la dégustation du beaujolais le jeudi 21 novembre
Le 30 novembre la commission organise la décoration du village.
Le 1er décembre le marché de Noël s'installera dans la mairie, à l'extérieur et dans la salle des fêtes.
La Stéphannelle animera le concert de Noël le 14 décembre.
Le CMEJ a rendu visite à Emmaüs dans le cadre de la collecte de jouets. Ils ont mangé avec des encadrants et des membres du Conseil d'administration. La rencontre a été enrichissante pour tous. Comme l'association ne veut pas faire payer les repas des enfants et de leurs accompagnateurs, Monsieur Armand propose de lui verser une subvention.
Prochaine commission : le 19 novembre 2019.

Enfance jeunesse et action sociale :

Madame PEYLIN signale que l'Assemblée Générale d'AEJ est fixée à la date du 13 novembre.
La commission festivité a travaillé sur le choix des traiteurs à consulter. Pour les colis la commission souhaite faire comme l'année dernière avec des produits locaux. Des producteurs ou fournisseurs locaux ont été contactés.
Un courrier a été envoyé aux Stéphanois en âge de venir au repas ou en cas d'impossibilité d'assister au repas d'avoir un colis. Le courrier a été simplifié cette année.
Les conseils d'école ont eu lieu. Pour l'école maternelle (84 élèves) rien de particulier n'a été signalé.
Pour l'école élémentaire (168 élèves), il a été signalé que l'association sportive foot a proposé 6 séances de foot encadrées par le jeune en service civique. Madame Peylin remercie cette association pour son investissement auprès des enfants de l'école.
Le Sou des écoles a octroyé pour 2018 une somme de 6 800€ et pour 2019 une somme de 5 000€ pour l'école cette somme varie en fonction des entrées financières de leurs différentes manifestations.
Prochaine commission festivité le 25 novembre puis le 26 novembre 2019.

Monsieur Gaujour évoque la création du Syndicat mobilité avec comme partenaires le SMTC, la Metro, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, la Région et le Département. Le Pays Voironnais devrait bientôt délibérer sur son entrée dans ce Syndicat.
Le 27 novembre Monsieur Gaujour rencontrera une personne du collectif « Demain » pour évoquer les mobilités Crossey Voiron.

Clôture de la séance à 22 h 15

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 10 DECEMBRE 2019 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 19 novembre 2019